

## - ACTION SOCIALE -

### AIDE AU CHAUFFAGE

**Objet : Aide financière annuelle inscrite dans le cadre de l'Aide Sociale Facultative mise en œuvre par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de MARIGNANE, à destination des Seniors**

**Conditions :**

- ✓ Résider sur la Commune
- ✓ Etre âgé de 65 ans et plus
- ✓ Disposer de revenus ne dépassant pas le minimum vieillesse

**Documents à fournir :**

- Relevé d'identité bancaire, postale ou Caisse Epargne
- Pièce d'identité (les deux pour un couple)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Justificatifs de tous les revenus perçus au cours des 4 derniers mois
- Avis de non-imposition sur le revenu année en cours

**Période d'inscription :**

Janvier

**Modalités de délivrance :**

Versement de l'aide par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire, au début de l'année suivant la demande.

**Montant de l'aide : 120 euros**

**Dossier suivi par :**

**Liste des documents à fournir remise le :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes d'aides sociales facultatives. Les destinataires des données sont : les Demandeurs, les Agents du service et la Trésorerie Principale pour les prestations facturables. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de MARIGNANE